

Le jeudi 12 décembre 2019 à 19h11

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame le Maire Roberte LAJEUNESSE

• Présents :

Mesdames Alexandra ATANÉ, Annie-Claude BOCQUILLON, Roberte LAJEUNESSE, Monique MARTIN, Maguy TÉTARD
Messieurs Jean-Claude JARNY, Serge MACADRÉ, Daniel QUESNOT, Olivier ROBLET, Jean-Marc SCLAVON

• Pouvoirs :

Jacques COTTEZ a donné pouvoir à Roberte LAJEUNESSE
Patricia DE BOISROLIN a donné pouvoir à Alexandra ATANÉ
Valérie DERVIN FROIDEFOND a donné pouvoir à Daniel QUESNOT
Jean-Jacques JANNÉ a donné pouvoir à Serge MACADRÉ
Formant la majorité des membres en exercice.

• Absent(s) excusé(s) :

Madame Magali MAGA DAL POS

Formant la majorité des membres en exercice.

• Secrétaire de séance : Jean-Marc SCLAVON

• Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Jean-Marc SCLAVON est nommé Secrétaire de séance.

Le Conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

Libellés des délibérations	Décisions des élus – le Conseil Municipal	VOTES																																																																		
<p>CARCT : convention de mise à disposition des services Extrascolaires.</p>	<p>La CARCT par son CC du 26 novembre 2018, a défini l'intérêt communautaire attaché à la compétence «Action sociale d'intérêt communautaire », En application des dispositions des articles L.5211-4-1 II et D.5211-16 du CGCT, la Commune de Chierry met à disposition de la Communauté d'Agglomération, une partie de son service Enfance Jeunesse chargée de la mise en œuvre de la compétence Action sociale d'intérêt communautaire, c'est-à-dire l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extrascolaire. Une convention rédigée par la CARCT permettra de rembourser les frais engagés par la commune lors de l'organisation de l'accueil de Loisirs sans Hébergement.</p> <p>Synthèse de la Convention :</p> <p>La commune de Chierry déterminera, chaque année, le coût unitaire de son fonctionnement au titre de l'année N à partir des dépenses inscrites dans le dernier compte administratif, actualisées des modifications prévisibles des conditions d'exercice de l'activité au vu du budget primitif de l'année.</p> <p>Les dépenses devront comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les charges de personnel (rémunération des agents : régime indemnitaire et autres primes) ; • les fournitures utilisées, le cas échéant ; • le coût de renouvellement des biens et les contrats de services rattachés, le cas échéant. <p>D'autres dépenses pourront être comprises dans le coût unitaire, à la condition que les deux parties l'acceptent, par voie d'avenant, avant l'expiration du délai prévu et qu'elles aient un lien avec le fonctionnement du service.</p> <p>Le remboursement par la CARCT s'effectuera après chaque période d'activité du service, à compter de la date de notification du montant du remboursement à la collectivité d'accueil.</p> <p>Le Conseil Municipal, est appelé à délibérer pour :</p> <p>AUTORISER le Maire à signer la convention de mise à disposition des agents de la commune de Chierry selon les dispositions prévues dans la convention,</p> <p>APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition de service à compter du 8 JUILLET 2019,</p> <p>AUTORISER le Maire à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité cette proposition.</p> <p>Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.</p> <p>Copie certifiée conforme.</p>	<p>Présents : 10 Pouvoirs : 4 Suffrages exprimés : 15 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0</p>																																																																		
<p>USEDA : Contrat d'entretien de signalisation lumineuse.</p>	<p>L'USEDA propose à la commune d'adhérer au contrat de maintenance de la signalisation lumineuse. Le forfait comprend outre l'étude initiale (numérotation des points lumineux, inventaires détaillés des points lumineux et des armoires de commande), 2 visites annuelles, un remplacement périodique de toutes les sources, autant de dépannages (déplacements, fournitures et maintenance d'œuvre compris) que nécessaires.</p> <p>Les prestations non couvertes par le contrat sont celles consécutives aux actes de vandalisme, d'accidents de la circulation et aux phénomènes atmosphériques (tempête, foudre).</p> <p>Les prestations couvertes sont : feu principal, répéteur trafic, signal piéton, signal complémentaire, signal isolé, poteau et potelet, potence, armoire, triflash, bouton poussoir.</p> <p>Inventaire des signalisations lumineuses concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Passage à niveau SNCF (PDL 041 803 183 316 25 et CPT 155 linky) - Carrefour RD 1003, rue Charles Fertton (PDL 041 807 524 850 80 et CPT 067) - Carrefour RD 1003, rue des écoles (PDL 041 808 972 028 28 et CPT 154 Linky) - Carrefour RD 1003, rue Maurice Clausse (PDL 041 835 021 232 60 et CPT 107 Linky) <p>La redevance s'élève à 2 227,78 € pour une année complète.</p> <p>Après avoir oui l'exposé de Madame TÉTARD, Déléguée USEDA, 1^{ère} Adjointe, et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de transférer la compétence maintenance à l'USEDA, • d'accepter le contrat de maintenance des installations de signalisation lumineuse par l'intermédiaire de l'USEDA, • d'autoriser Madame Le Maire, à signer le contrat de maintenance et intervenir entre la Commune et l'USEDA, • d'ouvrir en temps utiles les crédits nécessaires au paiement de la redevance annuelle. <p>Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.</p> <p>Copie certifiée conforme.</p>	<p>Présents : 10 Pouvoirs : 4 Suffrages exprimés : 15 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0</p>																																																																		
<p>Location salle polyvalente Tarifs au 1er janvier 2020</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarifs de location 2020 de la salle polyvalente « Maison du Parc » comme suit</p> <table border="1" data-bbox="399 1579 782 2139"> <caption>Tarifs en cas de casse ou détérioration du matériel</caption> <tr><td>table</td><td>300,00 €</td></tr> <tr><td>chaise</td><td>40,00 €</td></tr> <tr><td>poubelle colonne</td><td>200,00 €</td></tr> <tr><td>poubelle époxy beige</td><td>51,00 €</td></tr> <tr><td>collecroule</td><td>132,00 €</td></tr> <tr><td>extincteur</td><td>136,00 €</td></tr> <tr><td>poubelle WC</td><td>15,00 €</td></tr> <tr><td>assiette plate</td><td>5,00 €</td></tr> <tr><td>assiette à dessert</td><td>2,25 €</td></tr> <tr><td>tasse à café</td><td>1,50 €</td></tr> <tr><td>Soucoupe</td><td>1,20 €</td></tr> <tr><td>cuillère à servir</td><td>3,60 €</td></tr> <tr><td>fourchette à servir</td><td>3,60 €</td></tr> <tr><td>pichet à eau</td><td>4,50 €</td></tr> <tr><td>grand saladier</td><td>7,50 €</td></tr> <tr><td>petit saladier</td><td>1,50 €</td></tr> <tr><td>corbeille à pain</td><td>6,00 €</td></tr> <tr><td>verre 25 cl</td><td>2,00 €</td></tr> <tr><td>verre 16 cl</td><td>2,00 €</td></tr> <tr><td>fourchette ou cuillère</td><td>1,10 €</td></tr> <tr><td>couteau</td><td>1,60 €</td></tr> <tr><td>petite cuillère</td><td>0,65 €</td></tr> <tr><td>Blida</td><td>1,70 €</td></tr> </table> <table border="1" data-bbox="893 1601 1276 1904"> <caption>Tarifs location de vaisselle</caption> <tr><td>lot d'un couvert</td><td>1,00 €</td></tr> <tr><td colspan="2"><i>(comprenant : 2 assiettes plates, 1 assiette à dessert, 1 tasse, 1 soucoupe, 1 verre, 1 fourchette, 1 couteau, une petite cuillère)</i></td></tr> <tr><td>verre</td><td>0,10 €</td></tr> <tr><td>Blida</td><td>0,10 €</td></tr> <tr><td>pichet à eau</td><td>0,80 €</td></tr> <tr><td>grand saladier</td><td>1,60 €</td></tr> <tr><td>petit saladier</td><td>0,30 €</td></tr> <tr><td>corbeille à pain</td><td>1,20 €</td></tr> <tr><td>cuillère à servir</td><td>0,80 €</td></tr> <tr><td>fourchette à servir</td><td>0,80 €</td></tr> </table>	table	300,00 €	chaise	40,00 €	poubelle colonne	200,00 €	poubelle époxy beige	51,00 €	collecroule	132,00 €	extincteur	136,00 €	poubelle WC	15,00 €	assiette plate	5,00 €	assiette à dessert	2,25 €	tasse à café	1,50 €	Soucoupe	1,20 €	cuillère à servir	3,60 €	fourchette à servir	3,60 €	pichet à eau	4,50 €	grand saladier	7,50 €	petit saladier	1,50 €	corbeille à pain	6,00 €	verre 25 cl	2,00 €	verre 16 cl	2,00 €	fourchette ou cuillère	1,10 €	couteau	1,60 €	petite cuillère	0,65 €	Blida	1,70 €	lot d'un couvert	1,00 €	<i>(comprenant : 2 assiettes plates, 1 assiette à dessert, 1 tasse, 1 soucoupe, 1 verre, 1 fourchette, 1 couteau, une petite cuillère)</i>		verre	0,10 €	Blida	0,10 €	pichet à eau	0,80 €	grand saladier	1,60 €	petit saladier	0,30 €	corbeille à pain	1,20 €	cuillère à servir	0,80 €	fourchette à servir	0,80 €	<p>Présents : 10 Pouvoirs : 4 Suffrages exprimés : 15 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0</p>
table	300,00 €																																																																			
chaise	40,00 €																																																																			
poubelle colonne	200,00 €																																																																			
poubelle époxy beige	51,00 €																																																																			
collecroule	132,00 €																																																																			
extincteur	136,00 €																																																																			
poubelle WC	15,00 €																																																																			
assiette plate	5,00 €																																																																			
assiette à dessert	2,25 €																																																																			
tasse à café	1,50 €																																																																			
Soucoupe	1,20 €																																																																			
cuillère à servir	3,60 €																																																																			
fourchette à servir	3,60 €																																																																			
pichet à eau	4,50 €																																																																			
grand saladier	7,50 €																																																																			
petit saladier	1,50 €																																																																			
corbeille à pain	6,00 €																																																																			
verre 25 cl	2,00 €																																																																			
verre 16 cl	2,00 €																																																																			
fourchette ou cuillère	1,10 €																																																																			
couteau	1,60 €																																																																			
petite cuillère	0,65 €																																																																			
Blida	1,70 €																																																																			
lot d'un couvert	1,00 €																																																																			
<i>(comprenant : 2 assiettes plates, 1 assiette à dessert, 1 tasse, 1 soucoupe, 1 verre, 1 fourchette, 1 couteau, une petite cuillère)</i>																																																																				
verre	0,10 €																																																																			
Blida	0,10 €																																																																			
pichet à eau	0,80 €																																																																			
grand saladier	1,60 €																																																																			
petit saladier	0,30 €																																																																			
corbeille à pain	1,20 €																																																																			
cuillère à servir	0,80 €																																																																			
fourchette à servir	0,80 €																																																																			

SALLE POLYVALENTE	TARIFS	Observations
Location salle polyvalente "habitant CHIERRY"	225,00 €	1 jour
Location salle polyvalente "habitant chierry"	330,00 €	2 jours
Location salle polyvalente "extérieur"	425,00 €	1 jour
Location salle polyvalente "extérieur"	630,00 €	2 jours
Caution salle polyvalente (lors de l'état des lieux entrant)	1 000,00 €	tout habitant chierry ou extérieur
Caution ménage (lors de l'état des lieux entrant)	150,00 €	tout habitant chierry ou extérieur
Forfait ménage salle polyvalente (demande du locataire)	180,00 €	tout habitant chierry ou extérieur
Arrhes à verser (lors de la réservation)	210,00 €	tout habitant chierry ou extérieur

Les chèques seront déposés « au fil de l'eau », un titre de paiement sera adressé chaque mois à la Trésorerie Principale.

La réservation ne sera effective qu'après versement des arrhes.

Les Associations extérieures à CHIERRY bénéficieront du tarif particulier aux habitants de CHIERRY.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Périscolaire (cantine et garderie)
Tarifs au 1er janvier 2020

Madame le Maire indique à l'assemblée que la fréquentation périscolaire est en constante augmentation.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Garderie	4103	4579	4891	3992	4273	4966	4283
Cantine Chierry et extérieures	6031	6538	6551	7063	8365	9934	11043
Cantine Blesmes	2234	2376	1943	1439			
Adultes	43	41	20	30	0	0	1059
Allergies	81	25	50	61	50	110	100
TOTAL	12 492	13 534	13455	8593	12688	15010	16485

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, les tarifs 2020 seront fixés comme suit : (inchangés à 2019)

- Ticket de cantine Chierry et extérieurs : 4.50 €
- Ticket de garderie : 1.90 €
- Ticket repas adultes : 6.70 €
- Allergie : 2.80 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Présents : 10
Pouvoirs : 4
Suffrages exprimés : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Droit de stationnement du taxi LEMONON
Tarifs 2020

Madame le Maire rappelle que Monsieur Christian LEMONON a reçu un avis favorable de la commission des taxis et des voitures de petite remise du département de l'Aisne, émis le 24 octobre 2006 pour stationner sur le parking de la Mairie.

Madame le Maire propose que l'acquittement annuel de droit de stationnement soit à 150,00 € par an. (Inchangé à 2019)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Présents : 10
Pouvoirs : 4
Suffrages exprimés : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Droit de stationnement du taxi HERRERA
Tarifs 2020

Madame le Maire rappelle que Monsieur José HERRERA a reçu un avis favorable de la commission des taxis et des voitures de petite remise du département de l'Aisne, émis le 15 mai 2017 pour stationner sur le parking de la Mairie.

Madame le Maire propose que l'acquittement annuel de droit de stationnement soit à 150,00 € par an. (inchangé à 2019)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Présents : 10
Pouvoirs : 4
Suffrages exprimés : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Cimetière : concessions, caverne et columbarium :
Tarifs au 1er janvier 2020

Les membres du Conseil Municipal ont délibéré sur les tarifs suivants : (inchangé à 2019)

Caverne

- Concession pour 20 ans : 500,00 €
- Concession pour 30 ans : 750,00 €
- Renouvellement pour 10 ans : supprimé
- Renouvellement pour 5 ans : 210,00 €

Columbarium

- Concession pour 20 ans : 351,00 €
- Concession pour 30 ans : 552,00 €
- Renouvellement pour 10 ans : supprimé
- Renouvellement pour 5 ans : 252,00 €

Cimetière

- Concession cinquantenaire : 500,00 €
- Concession trentenaires : 300,00 €
- Les concessions perpétuelles n'existent plus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Présents : 10
Pouvoirs : 4
Suffrages exprimés : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Photocopies
Tarifs 2020

Les membres du Conseil Municipal ont délibéré sur les tarifs suivants :

Soit :

- photocopie couleur A4 : 0,40 €
- photocopie couleur A3 : 0,80 €
- photocopie noir et blanc : 0,15 €
- montant de l'encaisse maximale : 70,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Présents : 10
Pouvoirs : 4
Suffrages exprimés : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Règlement des factures 2020

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à régler toutes les factures tant en fonctionnement qu'en investissement à hauteur de 1/12ème par mois en fonctionnement et 25 % en investissement en attendant le vote du budget primitif 2020 qui aura lieu probablement en mars ou avril, soit 68 441,30 € pour l'investissement et 78 545,69 € par mois en fonctionnement.

OPERATIONS/LIBELLES		Crédits votés au BP 2019 (Crédits ouverts)	RAR 2018 inscrits au BP 2019 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT - (d/4)
		a	b	c	d=a+c	
201701	VOIRIE ETAMPES	254 659,20 €		16 600,00 €	271 259,20 €	67 814,80 €
201801	ATELIERS MUNICIPAUX	2 506,00 €		- €	2 506,00 €	626,50 €
201802	ECOLE	5 923,78 €			5 923,78 €	1 480,95 €
201803	MAIRIE	4 376,40 €			4 376,40 €	1 094,10 €
201804	SALLE POLYVALENTE	1 984,00 €			1 984,00 €	496,00 €
201901	CIMETIERE	12 086,73 €			12 086,73 €	3 021,68 €
		281 536,11 €		16 600,00 €	298 136,11 €	68 441,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Présents : 10
Pouvoirs : 4
Suffrages exprimés : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

- La CLECT, constituée selon la délibération du 30 janvier 2017 par la CARCT, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, vient d'adresser aux communes son rapport définitif. Cette commission a pour rôle d'évaluer pour chaque commune les transferts de compétences réalisées, déterminant ainsi le montant de l'Attribution de Compensation.

Pour Chierry et depuis le 1er janvier 2019, il a été procédé au transfert total de la compétence « Extrascolaire ». La charge est donc depuis supportée par l'intercommunalité.

Par conséquent, l'attribution de compensation se décline ainsi :

o AC 2018 = 258 050,36 €

o Charges ALSH 2019 = - 7 357,00 €

Total = 250 693,36 €

La CLECT a fait le choix de l'attribution de compensation avec évaluation de charges dérogatoires et de révision libre des AC, ce qui signifie qu'elle prend seulement en compte la dépense correspondant aux enfants habitant la Commune qui fréquentent le centre de loisirs de Chierry.

- En application à la loi Notre, la compétence « Eau » sera, de plein droit, transférée à la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry à compter du 1er janvier 2020 et se substituera aux communes de son territoire adhérentes à l'USESA dont les délégués actuels seront maintenus jusqu'à la fin du mandat.

- Plusieurs élu(e)s s'expriment sur le voyage scolaire 2020 de l'école primaire à « LA GIETTAZ » s'interrogeant sur la question : « l'école a-t-elle pu boucler le budget par le biais d'événements (brocante, loto, choucroute...) ? ». Un point sera demandé à Madame la Directrice de l'école élémentaire.

- Le marché de Noël est prévu le 13 Décembre dans la cour de l'école. Le chapiteau doit être monté. Monsieur QUESNOT Daniel signale qu'il est impossible de fixer le chapiteau au sol et la préfecture annonce des vents violents pour ce jour. Plusieurs élu(e)s évoquent le risque d'accident potentiel.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19h56

